

# TRAIL DU MONT-SAINT-ROMAIN

## Règlement

*Dimanche 22 Mars 2020*

*Départ et Arrivée à Cortambert (71) devant le Foyer Rural*

### 1/ DATES ET HORAIRES :

Date : Dimanche 22 Mars 2020

Départ à 9H30 pour le Trail 30 km, départ commun pour les circuits Trail découverte à 10h00. Départ de la course enfants à 12h00.

**Temps Limite** : Les participants disposent d'un temps limite pour terminer le parcours. Il est fixé à 5h00 pour le parcours de 30 km. Les coureurs qui ne peuvent terminer dans les délais devront remettre leur dossard à l'organisation et emprunter les voies de retour balisées. Pas de temps limite pour les autres parcours.

### 2/ ORGANISATION :

Le Trail du Mont Saint-Romain est organisé conjointement par :

- Le Foyer Rural de **Cortambert**,
- Les Amis Donzyrons (**Donzy le Pertuis**),
- Le Foyer Rural BBC (**Bray, Blanot, Chissey-les-Mâcon**).

### 3/ PARCOURS :

Le Trail du Mont Saint-Romain est une course à pied qui traverse les 5 communes précitées et passe par le sommet du Mont Saint-Romain pour le parcours le plus long. Le parcours utilise en très grande majorité des sentiers ou chemins non asphaltés. Les rares parties asphaltées se cantonnent aux traversées de routes et villages qui jalonnent le parcours. On peut estimer le pourcentage de parties asphaltées à moins de 10 %.

4 parcours sont prévus :

- Trail de 30 km environ, avec 860 D+ (Dénivelé positif)
- Trail découverte de 17 km environ, avec 480 D+
- Trail découverte de 11 km environ, avec 320 D+
- Une course enfants de 1,5 km.

### 4/ RESPECT DE LA NATURE :

Ces épreuves sont organisées dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. **Toutefois toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.**

#### "CHARTRE du Trilater à respecter"

- Respecter le milieu naturel et des zones viticoles traversées,
- Ne jeter aucun déchet sur le sol,
- Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation,
- Venir en aide à un coureur en difficulté,
- Afficher joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs et avec les riverains !

### 5/ PARTICIPANTS :

Les épreuves sont ouvertes à tous les pratiquants de la course à pied licenciés et non licenciés, de la catégorie d'âge :

- minimum CADET (athlètes nés en 2004 et avant) sur le Trail Découverte 11km,
- minimum JUNIOR (athlètes nés en 2002 et avant) sur le Trail Découverte 17 km,
- minimum ESPOIR (athlètes nés en 2000 et avant) pour le Trail 30 km,
- minimum POUSSIN (athlètes nés en 2010 et avant) pour la course enfants.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Pour les participants

mineurs, une autorisation parentale signée sera exigée. Il n'y aura pas de classement pour la course enfants.

## **6/ CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES:**

La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La course enfants étant une compétition non officielle, sans classement, il ne sera pas demandé de certificat médical mais seulement une autorisation parentale le jour de la course.

## **7/ RESPONSABILITÉ MÉDICALE :**

Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

## **8/ CONTRÔLE:**

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé à l'un des points de contrôle, ayant fait l'objet d'une assistance quelconque ou dont le dossard ne serait pas visible, sera disqualifié sans possibilité de faire appel. Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

## **9/ RAVITAILLEMENTS :**

Chaque participant court en autonomie et doit prévoir ses réserves d'eau et d'alimentation sur le parcours. Cependant des ravitaillements sont prévus :

- Au km 5,5 pour les 3 parcours,
- Au km 11 pour les 17 et 30 km,
- Au km 20 pour le 30 km,
- A l'arrivée.

L'eau ainsi que les aliments proposés ne pourront être consommés que sur place. Il est formellement interdit de quitter le poste de ravitaillement avec un quelconque déchet potentiel. Seule l'eau pourra être donnée aux porteurs de bidons ou de sac avec poche à eau. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors des zones de ravitaillements sera mis hors course. Il n'y aura pas de verres au ravitaillement, chaque concurrent devra disposer de sa propre gourde. Des gobelets pliables plastiques seront en vente au départ.

## **10/ REPAS :**

Un repas composé, à partir de produits locaux, d'une soupe, de charcuterie, de fromage de chèvre et d'un dessert sera offert à chaque participant et servi dans l'enceinte du foyer rural de Cortambert après l'épreuve.

## **11/ MATÉRIEL RECOMMANDÉ :**

- Réserve d'eau de 500 ml minimum,
- Chaussures de type « trail » pour une bonne stabilité,
- 4 épingles à nourrice pour accrocher son dossard.

## **12/ CIRCULATION :**

Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. Il convient et il est de la responsabilité de chacun des coureurs, de respecter les règles élémentaires de sécurité lors du passage sur celles-ci et de faire en sorte de rester visible des automobilistes. Pour vos chevilles comme pour votre sécurité il est conseillé de courir sur le bas-côté gauche des routes ou de respecter les instructions des commissaires de course sur site. **Aucun accompagnateur à pied, en vélo ou engin motorisé, ne sera toléré sur le parcours excepté pour les besoins de l'organisation.**

## **13/ DOSSARDS :**

Les dossards sont à retirer le matin de la course à partir de 7h30 à la mairie de Cortambert. Pour les inscriptions sur place, l'horaire limite d'inscription est fixé à 9H00 pour le 30 km et 9H30 pour les autres courses. Pour les coureurs préinscrits, il est fixé à 9H15 pour le 30 km et 9H45 pour les autres courses. Les dossards ne pourront être délivrés qu'après présentation d'une pièce d'identité et signature du coureur. Ils doivent être portés sur la poitrine par 4 épingles et visibles dans leur intégralité. Un code couleur différenciera les dossards des 4 épreuves :

- Bleu pour la course nature 11 km,
- Jaune pour la course nature 17 km,
- Rouge pour le Trail 30 km,
- Vert pour la course enfants.

Les coureurs n'arborant pas "le dossard de la course" ne sont pas tolérés et seront exclus. L'inscription préalable est obligatoire pour participer à la course.

## **14/ BALISAGE :**

Le balisage sera assuré par des panonceaux de couleur (bleu, jaune et rouge) correspondant à chaque circuit et identiques au code couleur du dossard. Pour les parties communes du parcours, un panonceau de chaque couleur sera mis sur un panneau.

Avant chaque séparation de parcours, l'intersection sera détaillée sur un panneau et un signaleur orientera chaque concurrent en fonction de la couleur de son dossard.

Enfin, de la rubalise et de la chaux au sol seront ajoutées le long des parcours. Des signaleurs assureront le bon déroulement de la course enfants.

## **15/ RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :**

Le chronométrage par puce sera effectué par la société YAKA Chrono. Les résultats seront affichés à l'arrivée ainsi que sur le site Internet [www.trail-mont-saint-romain.fr](http://www.trail-mont-saint-romain.fr) dans les plus brefs délais. Des lots et/ou coupes seront distribués aux 3 premiers du classement général et au vainqueur de chacune des catégories (Cadets/Juniors/Séniors/Masters Hommes et femmes, sans cumul possible). Seuls les coureurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à recevoir leur lot. Pour la course enfants qui ne donne pas lieu à un classement, tous les concurrents recevront un lot surprise.

## **16/ CHALLENGE BOURGOGNE SUD (CBS) :**

Le Trail du Mont Saint Romain fait partie d'un challenge, le CBS, regroupant 7 épreuves. Le Trail Découverte 17km fait partie de l'Easy CBS (challenge regroupant 7 épreuves du même type), le Trail 30 km fait partie du Hard CBS (regroupant 7 Trails courts). Le règlement complet de ce challenge est en ligne sur le blog <https://challengebourgognesud.blogspot.com/>

Dans ce cadre, il sera possible d'acheter en ligne un pass pour les 7 courses lors de la première course (et uniquement sur celle-ci) de ce challenge, à savoir le Trail de Mouge qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2020. Le prix de ce pass pour chaque challenge sera précisé sur le blog du Challenge.

## **17/ ASSURANCES :**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

### **18/ VESTIAIRES ET DOUCHES :**

Il n'y aura pas de vestiaires et de douches disponibles. Des toilettes seront à disposition dans la salle communale où ont lieu les inscriptions et dans le Foyer Rural où a lieu le repas d'après course. Des toilettes sèches seront également à disposition près du lieu de départ.

### **19/ ENGAGEMENT :**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la seule condition de présenter un certificat médical de contre-indication de la pratique d'un sport. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une autre personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **20/ DROIT À L'IMAGE :**

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail du Mont Saint-Romain le 22 mars 2020, par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo), sur tous les supports y compris Internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Trail du Mont Saint-Romain le 22 mars 2020. CNIL : Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès de rectification aux données personnelles les concernant.

### **21/ INSCRIPTION : DEMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

Le Trail du Mont Saint-Romain s'inscrit dans une démarche Eco Citoyenne (tri sélectif, covoiturage, etc...). Afin de limiter les impressions papiers, nous vous invitons à vous inscrire en priorité sur le site [www.yaka-events.com](http://www.yaka-events.com) (un lien est disponible sur le site de la course [www.trail-mont-saint-romain.fr](http://www.trail-mont-saint-romain.fr)). Les inscriptions sur place seront possibles uniquement en cas de dossards disponibles. Pour la course enfants, toutes les inscriptions se feront sur place

Seules les inscriptions complètes (bulletin complet et signé, paiement de l'inscription, présence d'un certificat médical ou d'une licence FFA valide, ...) seront prises en compte (pas de dossier complet = pas de dossard).

### **22/ STATIONNEMENT :**

Le stationnement des véhicules pourra se faire le long de la départementale RD117 à proximité du départ de la course. Celle-ci sera déviée le jour de la course. Un parking d'environ 50 places pourra être mis à disposition si les conditions climatiques le permettent. Dans une démarche Eco Citoyenne, merci de privilégier le Covoiturage.

### **23/ INTEMPERIES :**

Certaines zones du parcours pouvant être impraticables en cas d'intempéries, l'organisation pourrait être dans l'obligation de modifier le parcours de l'épreuve. Dans la mesure du possible, cette information sera donnée via le site Internet au plus tôt.

### **24/ CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :**

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

### **25/ SECURITE PARCOURS :**

Le parcours établi est protégé par des signaleurs. Un service médical de secours mobile agréé sera également mis en place pour assurer votre sécurité sur le parcours. Les vélos, engins motorisés sont interdits sur le parcours sauf autorisation des organisateurs.

### **26/ ETHIQUE :**

Tout concurrent s'engage sur l'honneur à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

### **27/ TARIFS :**

- 12 € pour le Trail Découverte 11 km,
- 15 € pour le Trail Découverte 17 km,
- 18 € pour le Trail 30 km.
- Gratuité pour la course enfants.

Pour une inscription sur place le jour de la course, les tarifs d'inscription seront augmentés de 3 € pour les 3

distances.

**28/ NOMBRE DE COUREURS :**

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements dès que le nombre maximum de coureurs sera atteint (450 coureurs sur l'ensemble des courses).

**29/ ACCEPTATION :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

**L'Equipe d'organisation du Trail du Mont Saint-Romain.**